Étude de cas 6

Inventaires et politiques provinciales de sauvegarde du PCI au Canada[[1]](#footnote-1)

Bien que le Canada n’ait pas encore ratifié la Convention du patrimoine culturel immatériel, une de ses provinces, Terre-Neuve-et-Labrador, a adopté une politique de grande envergure pour la promotion et la sauvegarde du PCI, qui comporte un processus d’inventaire du PCI, comme cela a également commencé dans la province du Québec :  
http://www.irepi.ulaval.ca/

#### Politiques du gouvernement provincial sur la culture et le PCI

La stratégie du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en matière de PCI a été exposée dans un document intitulé *Creative Newfoundland and Labrador - The Blueprint for Development and Investment in Culture* (2006). De nombreux aspects de ces politiques sont en conformité avec la Convention du patrimoine culturel immatériel. Les mesures visent à sauvegarder le PCI en concertation avec les diverses communautés de la province, parmi lesquelles beaucoup ont été sévèrement touchées par le déclin des pêcheries et industries annexes. Elles ont non seulement pour but de sauvegarder le PCI, mais aussi de renforcer le sentiment identitaire et la fierté des communautés locales et leur cohésion sociale.

Guidé par ces politiques, un Forum du patrimoine culturel immatériel a été convoqué en 2006 par le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs (TC&L) de la province en collaboration avec l’Association locale des industries du patrimoine. Cette organisation qui regroupe des membres de la société civile, du gouvernement local et des institutions patrimoniales, a joué un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du Plan provincial stratégique pour la culture qui s’est appuyé sur les discussions du Forum.

L’ONG « Heritage Foundation of Newfoundland and Labrador » (HFNL) (<http://www.heritagefoundation.ca>) a été sélectionnée en 2008 pour mettre en œuvre la stratégie du PCI de la province. Un responsable du PCI a été affecté auprès du HFNL pour établir la liaison avec les communautés et les individus dans l’intérêt de développer des projets de sauvegarde.

Un Comité consultatif du PCI (<http://www.mun.ca/ich/advisorycommittee/>) a été créé avec douze membres représentant les communautés, l’université, les ONG, le Ministère de l’Éducation, les sociétés, les musées et le Ministère du TC&L. Il se divise en trois sous-comités :

* Documentation et inventaire ;
* Transmission et célébration ;
* Formation.

#### Dresser l’inventaire avec la participation de la communauté

Le processus d’inventaire de Terre-Neuve-et-Labrador est un effort conjugué de HFNL qui en est le chef de file, et du gouvernement, des communautés et des établissements d’enseignement de la région. Inspiré par la définition du PCI que donne la Convention, il explique que le PCI ou le patrimoine vivant :

englobe de multiples traditions, pratiques et coutumes. Ce sont aussi bien les histoires que l’on raconte, les événements familiaux que l’on fête, nos rassemblements des communautés, les langues que l’on parle, les chansons que l’on chante, la connaissance de nos espaces naturels, nos traditions de guérison, ce que l’on mange, nos vacances, nos croyances et nos pratiques culturelles.

Les vieilles et les nouvelles pratiques et expressions du PCI sont documentées dans le plus grand nombre de communautés possible, avec une attention particulière au PCI en péril. L’engagement de la communauté est un aspect central de l’initiative. HFNL aide les membres de la communauté à élaborer des projets de documentation et à archiver et numériser leurs propres matériels et collections ; elle aide et encourage également les projets de sauvegarde que dirige la communauté.

#### Un projet pilote d’inventaire

Un projet pilote d’inventaire a été lancé en 2006 dans le quartier du port de Saint-Jean, la capitale de Terre-Neuve. La bibliothèque Reine Elizabeth II de l’Université Memorial, la population locale, les étudiants de l’Université Memorial et le Groupe de travail de HFNL sur le PCI étaient partenaires du projet. Huit étudiants ont interviewé des résidents et collecté des histoires personnelles, des images et des artefacts ; ils ont pris des photos et donné des appareils photos jetables aux résidents.

L’Initiative des archives numérisées (Digital Archive Initiative/DAI) de l’Université Memorial est le dépositaire central de l’entreprise qui stocke les informations recueillies au titre du projet (http://collections.mun.ca/). La DAI aide les participants à numériser les données d’inventaire, gère la préservation à long terme des documents numérisés (images, audio-visuel, etc.) et en règlemente l’accès. Le site Web de HFNL sur le PCI offre une interface en ligne entre l’inventaire (sur la DAI) et le public. Les matériels collectés dans le projet pilote ont été numérisés : plus de 1 000 entrées ont été saisies dans l’inventaire du PCI à la DAI pour ce seul projet.

En 2010, l’inventaire comptait plus de 2 000 éléments avec chacun un titre, des mots-clés, une brève description, des renseignements sur les personnes ayant recueilli les informations, où, quand et avec qui, à quel endroit elles sont conservées et les possibilités de les télécharger. La plupart des entrées d’inventaire se présentent aussi sous forme d’enregistrements et de textes.

L’inventaire est classé par communauté   
(‘Community Inventory’) <http://www.mun.ca/ich/inventory/profiles.php>)   
et par thème   
(‘Topic Inventory’) (<http://www.mun.ca/ich/inventory/ICHtopic.php>).

L’accès au matériel à caractère sensible est restreint.

HFNL est actuellement en train de documenter des projets et des événements coordonnés directement depuis son bureau du PCI et travaille en partenariat avec des associations locales pour continuer à alimenter l’inventaire. Le consentement des populations ciblées est un aspect primordial : rien n’est ajouté à l’inventaire sans leur consentement libre et préalable (pour le formulaire de consentement, voir <http://www.mun.ca/ich/resources/>). Dans les cas où le détenteur de la tradition est déjà mort, HFNL essaie d’obtenir un consentement par d’autres moyens, par exemple, à travers des membres de la famille.

HFNL a l’intention de poursuivre à l’avenir la réalisation de l’inventaire en encourageant les communautés à documenter leur propre PCI. Les méthodes d’inventaire figureront dans les programmes de formation des communautés sur le PCI. L’inventaire sera ensuite de plus en plus axé sur le PCI que les communautés concernées estiment en péril. Cela est conforme à un objectif primordial de la nouvelle stratégie culturelle de la province qui consiste à identifier et à sauvegarder le PCI particulièrement menacé.

Pour plus d’informations :

* Heritage Foundation of Newfoundland and Labrador : http://www.heritagefoundation.ca/1062.aspx (en anglais)
* Memorial University Digital Archive Initiative :   
  <http://collections.mun.ca/index.php>
* Site Web du PCI de Terre-Neuve-et-Labrador :   
  <http://www.mun.ca/ich/home/> (en anglais)

1. . Nous remercions tout particulièrement Dale Jarvis pour son aide concernant cette Étude de cas. [↑](#footnote-ref-1)